

Loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance

10/08/2018

La loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance approuve la stratégie nationale d'orientation de l'action publique, qui fixe d'ici à 2022 les orientations et les objectifs de l'action publique. Elle comporte deux axes, qui sont développés dans la loi : vers une administration de conseil et de service : une relation de confiance (Titre Ier) ; vers une action publique modernisée, simplifiée, décentralisée et plus efficace (Titre II).